Annexe V
DECISION DE CLASSEMENT
dans la catégorie des meublés de tourisme

Offices de Tourisme de France

Le classement du meublé ci-dessous est	**Accordé**
pour un classement	**4***
pour une capacité en nombre de personnes de	**2**

Identification du meublé	
Dénomination commerciale, le cas échéant	LE FOURNIL EN PROVENCE- LE LORIOT
Adresse du meublé	chemin Saint Jean
Code postal	84750
Ville	CASENEUVE
Numéro de classement*	002

Identification du loueur	
Nom	DELTOUR
Prénom	LIEVE
Adresse	[redacted]
Code postal	[redacted]
Ville	[redacted]
Pays	[redacted]
Téléphone	[redacted]
e-mail	[redacted]

Identification du mandataire (le cas échéant)	
Nom	-
Prénom	-
Raison sociale	-
Adresse	-
Code postal	-
Ville	-
Téléphone	-
e-mail	-

Le classement est délivré pour cinq ans jusqu'au	02/01/24
Fait à :	Le :
APT	03/01/19

Timbre de l'organisme évaluateur	Nom et signature du représentant de l'organisme évaluateur
PAYS ★ COMMUNAUTE de COMMUNES ★ APT LUBERON	POLETTI Brigitte

Avertissement : Au terme de l'article D. 324-4 du code du tourisme, le loueur ou son mandataire dispose d'un délai de quinze jours à réception de la présente proposition pour refuser le classement. A l'expiration de ce délai et en l'absence de refus, le classement est acquis.

* 4 chiffres, rang de classement par l'organisme, le Xème meublé classé par l'organisme dans l'année